



**Coordination Régionale de la Composante Santé Animale
du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)**

Réf. N° 034/CRCSA/PRAPS/OIE

Bamako, le 20 Juillet 2018.

**Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement de Deux (02)
Experts pour l'organisation d'une session régionale de formation des
responsables en charge des plans et dispositifs de contrôle des
médicaments vétérinaires (MV) dans le cadre de la Composante santé
animale du Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)**

1. Contexte :

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme (PRAPS) est financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad sur une durée de six ans pour aborder les questions liées au pastoralisme au Sahel, identifier les priorités régionales, traiter les opportunités et apporter des réponses durables aux défis posés. Le PRAPS compte cinq composantes sur l'amélioration de la santé animale (C1), l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (C2), la facilitation de l'accès au marché (C3), l'amélioration de la gestion des crises pastorales (C4) et la gestion du projet et l'appui institutionnel (C5).

La coordination régionale de ce projet est assurée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Pour la coordination régionale des activités en santé animale du PRAPS, le CILSS a signé un Accord avec l'OIE au regard de ses expériences, des études et des travaux antérieurs réalisés au profit des Services Vétérinaires dans ces pays et au niveau mondial.

La Coordination Régionale de la Composante Santé animale du PRAPS conduit des activités visant, selon le principe de subsidiarité, à coordonner les programmes nationaux pour en assurer la cohérence, la complémentarité et la concomitance. Sur la base des besoins exprimés par les pays et du diagnostic de la situation des Services Vétérinaires réalisé par l'OIE dans l'ensemble des pays, les activités régionales en santé animale s'articulent autour de 3 volets : (I) coordination, (II) appuis techniques ciblés, et (III) formation.

Conformément à son mandat et à la demande des 6 pays du PRAPS, la Coordination Régionale de la C1 organise une session régionale de formation des Responsables en charge des plans et dispositifs de contrôle des médicaments vétérinaires et souhaite recruter **deux (02) consultants** à cet effet.

Dans ce cadre, la Coordination de la C1 sollicite des manifestations d'intérêt auprès de personnes qualifiées et disposant d'une expérience adéquate en vue de la fourniture des services de consultance dans les domaines suivants :

- Formation sur les bases réglementaires et les dispositifs de contrôle de qualité et de surveillance des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ;
- Formation sur l'organisation institutionnelle et fonctionnelle des plans et dispositifs de contrôle des MV ;
- Formation sur l'inspection et le contrôle des MV à travers les activités du réseau de laboratoires de contrôle.

2. Objectifs

2.1 Objectifs généraux

L'objectif général de cette session de formation régionale est de former les responsables en charge du MV dans les pays du PRAPS sur la mise en place et le maintien d'un plan et d'un dispositif de contrôle des MV.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette session de formation régionale peuvent être résumés de la façon suivante :

- Former les apprenants sur les bases réglementaires et les dispositifs de contrôle de qualité et de surveillance des MV dans l'espace UEMOA ;
- Former les apprenants sur l'organisation institutionnelle et fonctionnelle des plans et dispositifs de contrôle de MV;
- Former les apprenants sur l'inspection et le contrôle du MV à travers les activités du laboratoire de contrôle.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette formation peuvent être résumés comme suit :

- les apprenants maîtrisent les bases réglementaires nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif et de procédures de contrôle des MV (Etude de cas : UEMOA, LACOMEV) ;
- les apprenants ont acquis les connaissances nécessaires pour mettre en place un dispositif et des procédures de contrôle des MV ;
- les apprenants maîtrisent les différentes méthodologies d'inspection des MV à travers les activités du laboratoire de contrôle ;
- Les apprenants ont amélioré leur connaissance en matière de prélèvements et renforcé leur compréhension des méthodologies d'analyse des MV ;
- les apprenants sont en mesure d'élaborer un plan pluriannuel de contrôle des MV ;
- les apprenants maîtrisent l'organisation institutionnelle et fonctionnelle des plans et dispositifs de contrôle des MV.

4. Public cible :

Le public visé par cette formation est constitué par les responsables nationaux des plans et dispositifs de contrôle des MV au niveau des administrations centrales des ministères en charge de l'élevage des six pays du PRAPS (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Au maximum quatre personnes par pays sont attendues soit 24 apprenants.

5. Calendrier :

La formation est prévue de préférence pour la dernière décade d'**octobre ou en novembre 2018** à Dakar et se déroulera sur cinq jours ouvrables.

6. Tâches à réaliser :

Les termes de référence de l'appel peuvent être consultés sur les sites web de l'OIE (www.oie.int, http://www.rr-africa.oie.int/fr/fr_index.html) ou du CILSS (www.cilss.int; www.praps.cilss.int). De façon succincte, les tâches à accomplir concernent :

- **Avant la tenue de la session de formation**
 - Affiner les objectifs de la formation et les mettre en adéquation avec les besoins des pays et les directives régionales ;
 - Proposer un agenda détaillé et un contenu détaillé des modules de formation ;
 - Préparer et soumettre pour validation à la Coordination de la C1, les modules de formation.

- **Pendant la session de formation**
 - Former les apprenants sur les thèmes retenus pour la formation ;
 - Animer les débats ;
 - Faire les synthèses journalières des acquis et des recommandations ;
 - Valider les feuilles de route des pays pour la mise en œuvre des recommandations ;
 - Evaluer les acquis des apprenants.

- **Après la formation**
 - Produire le rapport de la formation.

7. Modalités de soumission et de sélection :

La méthode de sélection pour le choix du Consultant sera la méthode de **Qualifications des Consultants (QC)** conformément aux procédures de la Banque Mondiale énoncées dans les Directives

sur l'Emploi et la Sélection des Consultants datées de Janvier 2011 téléchargeables sur le lien : www.worldbank.org/procurement.

Le dossier de candidature devra être constitué de la manière suivante :

- ✓ une lettre de manifestation d'intérêt ;
- ✓ Une note relative à la compétence du candidat en matière de formation dans le domaine de l'élaboration et la mise en œuvre des plans et dispositifs de contrôle des médicaments vétérinaires ;
- ✓ Une liste de références similaires exécutées par le candidat au cours des dix dernières années, le tout accompagné des pièces justificatives ;
- ✓ Un CV;
- ✓ Une proposition de feuille de route méthodologique et l'intitulé des modules de formation.

Les candidats devront au moins justifier des compétences et expériences suivantes :

- ✓ **Qualifications et compétences des membres de l'équipe**
 - Etre Docteur Vétérinaire et avoir une bonne connaissance du secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest ;
 - Justifier d'une expérience en matière d'organisation conjointe (au sein d'un consortium ou avec un autre expert) de formations sur les médicaments vétérinaires.
- ✓ **Expérience professionnelle générale**
 - Minimum de 10 années d'expérience dans le domaine du médicament vétérinaire.
- ✓ **Expérience professionnelle spécifique disponible au niveau de l'équipe**
 - Très bonnes connaissances des bases réglementaires nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif et de procédures de contrôle des médicaments vétérinaires au niveau international et spécifiquement de l'UEMOA ;
 - Très bonnes connaissances des différentes méthodologies d'inspection des médicaments vétérinaires et des activités de laboratoires de contrôle des médicaments vétérinaires.
 - Très bonnes connaissances dans les procédures de prélèvements et d'analyse des médicaments vétérinaires ;
 - Très bonnes connaissances de l'organisation institutionnelle et fonctionnelle des plans et dispositifs de contrôle de médicaments vétérinaires.
 - Expérience solide dans l'accompagnement pour la mise en place d'un dispositif et de procédures de contrôle des médicaments vétérinaires ;
 - Expérience solide dans l'élaboration de plan pluriannuel de contrôle des médicaments vétérinaires ;
 - Expérience avérée en matière de formation sur les médicaments vétérinaires ;
 - Expérience et compétence dans la conduite d'une action de formation commune ;
 - Très bonne capacité rédactionnelle ;
 - Excellente maîtrise écrite et parlée du français.

Les dossiers doivent être envoyés **au plus tard le 13 Août 2018 à 12h00 GMT à l'adresse :**

**Coordination Régionale de la Composante Santé Animale
Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique
Adresse postale: B.P. 2 954 Bamako – MALI**

Adresse e-mail : oa.idriss@oie.int (Coordonnateur de la Composante Santé Animale)

Copie à : c.nersy@oie.int et h.adakal@oie.int

Veillez agréer Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée

Le Coordonnateur

Pr Idriss Oumar Alfaroukh